

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1145

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----  
**ARTICLE 16**

À l'alinéa 16, après les mots :

« à cet établissement »,

insérer le mot :

« public »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.